

**AVIS N° 2023 E 4018**

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE CHOIX D'UN ARCHITECTE  
OU D'UN GROUPEMENT D'ARCHITECTES POUR LE PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT A LA PLATEFORME  
STEG EL OMRANE TUNIS**

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) se propose de lancer un appel à la candidature pour le choix d'un Architecte ou d'un Groupement d'Architectes pour: **Elaboration des Etudes Architecturales, Suivi et Contrôle de l'exécution des travaux de construction d'un nouveau bâtiment à la plateforme STEG El Omrane Tunis.**

Les Architectes ou les Groupements d'Architectes inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes de Tunisie (A et C), et désirant participer à l'appel à la candidature pour l'élaboration des études architecturales, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux de construction d'un nouveau bâtiment à la plateforme STEG El Omrane Tunis, peuvent télécharger le règlement de l'appel à la candidature dès l'apparition de cet avis sur les journaux, et ce, en accédant au site suivant : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn).

Sous peine de nullité, les dossiers de candidature doivent être établis et présentés conformément au cahier des charges de l'Appel à la Candidature, accompagnés des pièces en originales ou en copies conformes conformément aux instructions du dossier d'appel à la candidature et notamment l'article 4 du règlement.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Peuvent participer au présent appel à la candidature les architectes inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes de Tunisie en tant qu'architectes indépendants exerçant la profession sous forme libérale.
- Ne peuvent participer à cet appel à la candidature, directement ou indirectement, les personnes, membres du jury ou ayant pris part à l'élaboration de son programme et à son organisation, les membres de leurs familles, descendants ou ascendants et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.
- Le ou les architectes (au maximum trois) ne peuvent participer qu'au sein d'un seul groupement (en cas de groupement d'architectes). Toute double candidature entraîne le rejet de la candidature.
- Une convention écrite signée par les architectes du même groupement déterminera sans équivoque les prestations préalablement définies, conformément à l'article 52 du décret N°83-1033 du 04 novembre 1983. (Code des Devoirs Professionnels des Architectes).
- Inscrits sur le système TUNEPS.

Tout dossier non conforme aux conditions du présent appel à la candidature ou comportant une fausse déclaration sera rejeté.

Le dossier de candidature doit être envoyé obligatoirement en ligne via le site TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier). Le cas échéant, une partie du dossier de candidature peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans le dossier parvenue en ligne conformément à la liste des documents parvenue en hors ligne.

La partie du dossier de candidature hors ligne doit parvenir à la STEG sous pli fermé portant le numéro de l'appel à la candidature, son objet et la mention « ne pas ouvrir » et ce par courrier recommandé ou par poste rapide ou remise directement au Bureau d'Ordre central de la STEG (contre décharge) à l'adresse suivante :

**SOCIETE TUNISIENNE D'ELECTRICITE ET DE GAZ 38, RUE KAMEL ATATÜRK, TUNIS  
DIRECTION CENTRALE DE L'EQUIPEMENT / DIRECTION GENIE CIVIL  
AVIS N° 2023 E 4018  
APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE CHOIX D'UN ARCHITECTE OU D'UN  
GROUPEMENT D'ARCHITECTES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN  
NOUVEAU BATIMENT A LA PLATEFORME STEG ELOMRANE TUNIS  
« A Ne Pas Ouvrir »**

La date limite de remise du dossier de candidature par les candidats est fixé pour Le : 31/07/2023

**NB :**

- L'ouverture des dossiers de candidature n'est pas publique.
- Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais seront automatiquement rejetés.
- Toute indication sur l'enveloppe extérieure (nom, prénom, etc..), le dossier sera automatiquement rejeté.